Réunion régulière du conseil municipal
Communauté rurale de Cocagne

Le 22 février 2022 - 18 h 30
Cocagne N.-B.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire Marc Goguen ouvre la réunion à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il y a 3 personnes du public et la réunion se déroule en présentiel.

2. PRÉSENCES

Marc Goguen, maire
Isabelle Mazerolle, maire-adjointe
Monique Saulnier, conseillère
Louis-Georges Goguen, conseiller
Marc Picard, conseiller
Céline Léger, Directrice générale adjointe/greffière-adjointe

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-024

Il est proposé par Isabelle Mazerolle, appuyé par Louis-Georges Goguen qu'on ajoute item 10. Affaires nouvelles d) Demande d'appui - Bien Vieillir Chez Soi.

Adopté.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

5. PRÉSENTATION PUBLIQUE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2022

2022-025

Il est proposé par Louis-Georges Goguen, appuyé par Monique Saulnier, que le procès-verbal de la réunion du 8 février soit modifié en ajoutant un commentaire au rapport à Monique Saulnier.

Adopté.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

a) Contrat pour Phase 3 – mise à jour

Marc fait une petite mise à jour sur l'enseigne. Le système de serrure sera adapté à celui précédent. On attend encore pour des consignes sur l'utilisation du système pour animer l'enseigne.

b) Réforme municipale

Le comité de transition s'est rencontré deux fois jusqu'à date avec le facilitateur Kenneth Losier. À la dernière réunion, le comité a présenté une recommandation sur la composition du nouveau

conseil de l'entité 31. Il y aura quatre conseillers par quartiers qui représentent les régions de Cocagne, Grand-Digue, Notre-Dame et Shediac-Bridge/Shediac River, ainsi que trois conseillers généraux (« at large ») et un maire. Il eut plusieurs discussions face à cette recommandation, et le comité voulu prendre en considération l'importance de représenter les régions pour maintenir un sens d'appartenance et d'identité. La prochaine étape sera de trouver un nouveau nom de la nouvelle entité avec l'aide des citoyens.

8. CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a reçu une lettre de l'École Clément-Cormier pour remercier de la contribution de l'an passé aux fonds de bourses ÉCC.

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

a) Marc Goguen – maire

Marc a reçu la lettre de démission de Marcelle.
La communauté rurale fait partie de la FCM (fédération canadienne des municipalités) et la prochaine assemblée sera à Régina, mais le budget de la municipalité ne permettra pas ces dépenses pour cette année.
Il y aura une concertation des maires à Fredericton la fin de semaine du 2 mars, et Isabelle va y participer. La réforme municipale sera la priorité à l'ordre du jour.
Le maire annonce que St-Thomas ne fera malheureusement pas partie de la nouvelle entité 31.

b) Isabelle Mazerolle – maire-adjointe

Le 15 février, le comité du registre de personnes a besoin d'aide s'est rencontré et il y aura une consultation communautaire le 30 mars en soirée au Centre 50. Il va falloir deux personnes du conseil pour y assister.
Le 16 février, Isabelle a assisté à la réunion du comité MADA.

c) Monique Saulnier – conseillère

Monique a participé à la rencontre du GDDPC le 14 février et plein de projets sont encore en cours. Le comité a fait une recommandation à Climate Change NB pour venir en aide à l'achat d'infrastructures vertes.

d) Louis-Georges Goguen – conseiller

Louis-Georges reçoit un appel d'un citoyen par rapport au Pélican. Un agent d'arrêtés municipaux est en charge du dossier. Une mise à jour sera faite.
Il y a aussi une maison abandonnée sur la route 535 qui sera questionné à la commission.
Louis-Georges va assister une réunion cette semaine avec le comité des sentiers pour acquérir des enseignes pour diriger les citoyens aux sentiers.
Une rencontre aussi avec les pompiers est sur l'agenda pour la fin de la semaine.

e) Marc Picard – conseiller

Marc annonce qu'il dénonce ce qui se passe présentement sur l'échelle fédérale, il ne veut pas démissionner en raison du respect des gens qui ont voté pour lui.

f) Céline Léger – greffière-trésorière adjointe

Céline reçoit une demande de la CSRK pour l'achat d'une fourgonnette pour le transport dans la région de Kent. Céline demande pour l'approbation du conseil pour qu'elle envoie une lettre d'appui à la commission pour supporter ce projet. Le conseil est d'accord.
Céline a fait une demande d'emploi au programme SEED, du gouvernement provincial pour l'embauche d'un étudiant.
Céline a contacté Jean Gauvin des « cocagneries ». Il lui suggère quelques noms d'un comité social qui était en place auparavant. Elle demande au conseil pour des suggestions de noms pour des gens qui seraient intéressés à participer à l'organisation d'un festival d'été.
Céline a affiché le poste d'adjointe administrative sur les réseaux sociaux.
Céline a eu une réunion avec Destination Sud-Est et elle fut invitée à participer à l'exhibition Saltscapes 2022 qui se déroulera à Halifax en avril. Cet évènement a comme objectif de promouvoir les entreprises locales.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) Démission Directrice générale

ATTENDU QUE la communauté rurale a reçu une correspondance de Mme Marcelle Paulin, directrice générale de la communauté rurale de Cocagne annonçant sa démission de son poste.
ATTENDU QUE Mme Paulin était en poste depuis sept ans et son travail était grandement apprécié des conseils municipaux précédents et actuel.
ATTENDU QUE Mme Paulin était également greffière et trésorière de la communauté rurale de Cocagne

2022-026

Il est donc résolu que le conseil municipal de Cocagne accepte la démission de Mme Marcelle Paulin, Directrice générale, greffière et trésorière en date du 22 février et que son nom soit retiré des instruments et des comptes bancaires de la municipalité.

Proposé par : Isabelle Mazerolle
Appuyé de : Louis-Georges Goguen

Adopté.

Le maire veut commencer le processus d'embauche d'un Directeur général. Il demande pour l'aide de la consultante Monique Gallie. Céline va lui demander si elle accepte l'offre.

ATTENDU QUE le poste de direction général est maintenant vacant
2022-027

Il est proposé par Monique Saulnier et appuyé par Isabelle Mazerolle que la communauté rurale de Cocagne commence le processus d'embauche d'une direction générale.

Adopté.

b) Plan d'action 2022

Céline résume le plan d'action qui fut présenté lors de la dernière réunion plénière avec le conseil. Il s'agit des priorités que le conseil municipal envisage pour l'année 2022. Celles-ci comprennent la réforme municipale, ainsi que cinq priorités établies, soit la communication avec les citoyens, un festival d'été, un projet de restauration du chemin Lovers Lane, un projet parc communautaire sur la route 134 et la structure de l'organisation interne de la communauté rurale, soit en matière de ressources humaines.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Cocagne souhaite se donner une orientation pour l'année 2022
ATTENDU QUE le conseil municipal de Cocagne s'est réuni à quelques reprises pour discuter de projets et d'initiatives qui pourrait être mis en œuvre dans le courant de l'année 2022
ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé à l'administration de préparer une ébauche d'un plan d'action à être présenté au conseil lors d'une réunion du conseil.
ATTENDU QUE cinq actions ont été recommandées dans le cadre des discussions

2022-028
Il est donc résolu que le conseil municipal de Cocagne accepte le plan d'action 2022 tel que présenté par l'administration et que sa mise en œuvre se fasse tel que décrit dans ledit document.

Proposé par : Isabelle Mazerolle
Appuyé de : Monique Saulnier

c) Nomination – agent chargé de l'exécution des arrêtés

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté divers arrêtés municipaux;
ET ATTENDU QUE le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés du gouvernement local et fixer leurs mandats;

2022-029
IL EST RÉSOLU QUE les personnes suivantes soit nommée en tant d'**agent chargé de l'exécution des arrêtés** du gouvernement local selon la *Loi sur la gouvernance locale (Loi)* et ses règlements*,* la *Loi sur la Police,* la *Loi sur l'urbanisme et ses* règlements, et la *loi sur l'administration du Code du bâtiment* et ses règlements*:*

Jordan NOWLAN, Nicholas HUDSON, Daniel LACOURSE, Karine CARON, Sheri-Lee MATTE & Roman JOHNSTON.

2022-030
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les nominations ci-dessus comprennent les attributions prescrites par arrêté, *la Loi, les règlements de la Loi, la Loi sur la police* et toute autres Lois et Règlements de la Province du Nouveau-Brunswick.

ET QUE le poste d'agent chargé de l'exécution des arrêtés est employé à la préservation et au maintien de la paix publique dans les limites du gouvernement local;

ET QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés du gouvernement locale exécute sa discrétion selon les dossiers provenant du greffier ou des patrouilles dans le gouvernement local;

ET QUE la nomination ci-dessus continue tant que les personnes soient retenues par le Gouvernement Local.

Proposé par : Monique Saulnier
Appuyé par : Isabelle Mazerolle

d) Demande d'appui – Bien Vieillir Chez Soi

Majella Dupuis fait une demande d'appui auprès du conseil municipal afin d'aider l'organisme financièrement. Le conseil demande pour plus de temps à consulter le budget actuel et une décision sera prise prochainement.
De plus, BVSC demande au conseil municipal un support par l'entremise de lettre d'appui pour des projets internes, soit un centre du jour et pour la mise en œuvre du projet BVCS dans le comté Kent.

11. ADOPTION D'ARRÊTÉS

Deuxième lecture de l'Arrêté municipal N° 2022-01 concernant la rémunération du maire et des conseillers de la communauté rurale de Cocagne

2022-031
Il est proposé par Monique Saulnier et appuyé par Isabelle Mazerolle que le dépôt d'un arrêté intitulé l'Arrêté municipale N° 2022-01, un arrêté modifiant l'arrêté concernant la rémunération du maire et des conseillers de la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la deuxième lecture par son intégralité.

La secrétaire municipale fait la deuxième lecture de l'Arrêté N° 2022-01 dans son intégralité.

2022-032
Il est proposé par Monique Saulnier et appuyé par Isabelle Mazerolle qu'on accepte la deuxième lecture de l'Arrêté N° 2022-01 dans son intégralité.

Troisième lecture de l'Arrêté municipal N° 2022-01 concernant la rémunération du maire et des conseillers de la Communauté rurale de Cocagne

2022-033
Il est proposé par Isabelle Mazerolle et appuyé par Louis-Georges Goguen que le dépôt d'un arrêté intitulé l'Arrêté municipale N° 2022-01, un arrêté modifiant l'arrêté concernant la rémunération du maire et des conseillers de la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la troisième lecture par son titre.

La secrétaire municipale fait la troisième lecture de l'Arrêté N° 2022-01 par son titre.

2022-034
Il est proposé par Isabelle Mazerolle et appuyé par Louis-Georges Goguen qu'on accepte la troisième lecture de l'Arrêté N° 2022-01 par son titre.

12. NOMINATION À DES COMITÉS

13. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU CONSEIL

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Wiebke demande s'il est possible d'assister à la réunion prévue avec M. Vincent Roussel du Ministère des Transports et de l'Infrastructure, le 22 mars prochain.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

2022-035
Il est proposé par Louis-Georges Goguen que l'ajournement ait lieu à 20 :10.

_____	_____
Céline Léger	Marc Goguen
Greffière adjointe	Maire